RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Paris

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022/2023

Délibération n°CA-20230709-8 du mardi 9 juillet 2024

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

VU l'arrêté rectoral du 7 mars 2024 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris

VU le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.
La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 9 juillet 2024 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2023 du Crous de Paris.

Fait à Paris, le mardi 9 juillet 2024

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Président du conseil d'administration du Crous de Paris,

Bernard BEIGNIER

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20240709-8

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 9 juillet 2024 est la suivante, à la suite de l'arrivée de l'administratrice Madame Sarah BONVALET-YOUNES à 16h23 :

Nombre d'administrateurs présents	21
Nombre de procurations	03
Total des voix	**24**

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	**24**